Brest (29) : il vole le téléphone d'une femme, lui assène une violente gifle et blesse un policier. Devant le juge, cet homme connu sous 8 identités et en OQTF indique n'avoir pas compris qu'il lui fallait quitter la France

03/09/2022 à 10h57



Sous les chefs d'inculpation de vol, rébellion et violences en état de récidive pour des faits commis le 30 août 2022, à Brest, un homme de 22 ans était présenté le vendredi 2 septembre, devant le tribunal judiciaire, dans le cadre d'une comparution immédiate.

S'il paraît bien timide dans le box, le jeune homme en **situation irrégulière sur le territoire français depuis deux ans**, est déjà « **très connu du commissariat de Brest** », selon les dires du président Christophe Subts.

Pas moins de s**ept procédures pénales** concernent celui qui use volontiers de **huit identités**. Le 30 août, dans le tram

brestois, **il vole à l'arraché le téléphone portable d'une passagère** avant la fermeture automatique de la porte. Le poursuivant alors, **cette dernière reçoit une violente gifle**. Les policiers prennent le relais pour l'interpeller dans le hall d'un immeuble. Mais le fuyard se rebelle allant jusqu'à **blesser un représentant de l'ordre, au tibia**.
La lecture des procès-verbaux révèle que le mis en cause déclare n'avoir « **rien volé. J'attendais un ami dans le hall d'immeuble. Je n'ai pas changé d'identité et je n'ai pas compris que je devais quitter la France** ». (…)

Une semblable irritation inspire les réquisitions de la représentante du parquet au point de proposer un emprisonnement de douze mois. **L'avocate de la défense, Me Marie-Anne Bernard, tente néanmoins d'exposer « la misère extrême du jeune, sans domicile fixe. « Je vous demande de ne pas le mettre en prison** », réclame-t-elle.

Ce n'est pas le choix de la juridiction, fixant la peine de prison ferme à sept mois. Étant en détention provisoire depuis trois jours, il continue donc l'exécution de la sentence.

Le télégramme